



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 17 décembre 2020

Vaccinations contre le coronavirus: clarification des modalités de financement

Vaccination gratuite: accord rapide entre les assureurs-maladie et les cantons

Les vaccinations contre le coronavirus offrent une perspective prometteuse de mettre rapidement fin à la pandémie. Les assureurs-maladie, les cantons et la Confédération ont donc tout mis en œuvre et mené des entretiens constructifs afin de garantir un accès rapide et gratuit aux vaccinations. La convention tarifaire correspondante entre les cantons et les caisses-maladie a été soumise au Conseil fédéral. La facture s'élèvera à environ 200 millions de francs pour les assureurs-maladie.

Le nouvel accord prévoit que les coûts des vaccinations seront répartis entre les assureurs-maladie, la Confédération et les cantons. Les assureurs-maladie prendront en charge les coûts de la vaccination proprement dite, conformément au forfait de vaccination convenu, ainsi qu'un forfait de 5 francs par dose de vaccin. Au total, les coûts à la charge des payeurs de primes se monteront à environ 200 millions de francs. Afin de garantir la gratuité des vaccinations à la population, les assureurs-maladie ne prélèveront pas de franchise. Les cantons quant à eux assumeront la quote-part ainsi que les coûts de la logistique, de l'organisation et des infrastructures. La Confédération prendra en charge les coûts des vaccins dont le montant dépasse 5 francs par dose ainsi que les coûts du transport et de la distribution des vaccins aux cantons.

Les vaccinations seront principalement réalisées dans des centres de vaccination, du moins dans un premier temps, ce qui permettra un traitement rapide et simple pour toutes les parties concernées. La convention tarifaire autorise toutefois aussi la facturation de vaccinations par les hôpitaux ou les cabinets médicaux.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires :

Kaempfer Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / portable 079 874 85 47
christophe.kaempfer@santesuisse.ch

Vous pouvez consulter ce communiqué sur Internet à l'adresse: www.santesuisse.ch